



Jean-Claude Marcourt, ministre wallon de l'Economie, a fait approuver jeudi par le gouvernement la stratégie de spécialisation intelligente des pôles de compétitivité.

“Le Plan Marshall doit devenir permanent”

Les pôles de compétitivité vont se spécialiser de manière “intelligente”.

Rencontre Stéphane Tassin

Le gouvernement wallon adoptait jeudi la stratégie de spécialisation intelligente de la politique industrielle wallonne en lien avec le Plan Marshall 4.0 et les pôles de compétitivité. Pour mieux comprendre les principaux enjeux de cette politique, nous avons rencontré Jean-Claude Marcourt (PS), ministre wallon et de la Fédération Wallonie-Bruxelles, en charge notamment de l'Economie, de l'innovation, de l'enseignement supérieur et de la recherche, Vincent Blondel, recteur de l'UCL, et Luc Vansteenkiste qui préside depuis près de dix ans le jury indépendant chargé de désigner les projets soutenus par les pôles de compétitivité (Mecatexh, Greenwin, Logistics in Wallonia, Skywin, Biowin et Wagrallim).

La nouvelle stratégie de spécialisation intelligente d'innovation industrielle a pour but de rapprocher encore les PME, les universités et leurs centres de recherches dans le but de recréer durablement un tissu industriel im-

portant et générateur d'emplois au Sud du pays. “Il s'agit de s'inscrire dans la stratégie 2020 de l'Europe qui demande aux régions de se spécialiser sur les atouts qu'elles ont et d'éviter l'émiettement par des politiques tous azimuts. Nous n'avons pas attendu ce concept pour démarrer en lançant les pôles de compétitivité en 2005. Nous sommes mûrs pour aller vers cette spécialisation intelligente pour donner à la Wallonie une base industrielle moderne”, explique Marcourt.

Des imprimantes 3D

Comme exemple de cette spécialisation intelligente, Jean-Claude Marcourt cite Techspace Aero qui développe des imprimantes 3D amenées à fabriquer en Europe des pièces qui n'y sont plus produites en raison du coût de la main-d'œuvre.

“La démarche qui a été faite lors des deux premiers plans était déjà une première phase de spécialisation en créant les pôles. Ce que l'on cherche désormais à développer, c'est une approche plus coordonnée sur la totalité des actions menées sur le territoire de la Région wallonne. Car on constate que l'on retrouve dans les projets déposés au niveau des fonds structurels européens des choses qui sont en lien avec les pôles. Les gens ne

sont pas toujours au courant de ce qui est possible. En Wallonie, il y a plus de 95 % de PME. Il faut les guider vers des projets de recherche en lien avec les universités”, explique Luc Vansteenkiste.

On pourrait penser que cette nouvelle manière de faire bride quelque peu la liberté des universités en matière de recherche. Le recteur de l'UCL Vincent Blondel n'est pas de cet avis :

“Il ne faut pas se leurrer sur la liberté académique. Il est bien naturel qu'un pouvoir subsidiant annonce ce qu'il compte financer. La polarisation entre la recherche fondamentale et la recherche appliquée n'a pas lieu d'être. Nous savons aussi

que si un certain nombre de projets de recherche ne débouchent pas sur une valorisation économique, les subventions pour la recherche finiront par se tarir.”

Le Plan Marshall et les pôles de compétitivité prennent donc une nouvelle ampleur. D'ailleurs, pour le ministre Marcourt, il ne faut plus voir le plan et les pôles comme des mesures de redressement économique qui devront s'arrêter quand la Wallonie ira mieux : “il faudra continuer dans cette direction, le Plan Marshall peut selon moi être reconduit ad vitam aeternam” et devenir ainsi structurel et permanent.

680

ENTREPRISES

C'est le nombre d'entreprises wallonnes membres des pôles. En 8 ans, leur taux d'emploi a augmenté de 62 %.

Concrètement

Le fromage de Herve

Opportunités. Elles sont nombreuses, les PME wallonnes à ne pas encore connaître les pôles de compétitivité ou, si elles les connaissent, elles pensent aussi que ça ne les concerne en rien. Elles seraient pourtant surprises de constater que nombre d'entre elles pourraient y trouver un intérêt. Comme cette entreprise de la région liégeoise qui fabrique du fromage de Herve et qui a eu accès à de l'innovation via le Plan Marshall : “Ils ont déclaré, à l'époque, que jamais ils n'auraient pensé avoir des réflexions notamment sur des alternatives à la pasteurisation du lait pour maintenir ses qualités organoleptiques au moment de sa transformation en fromage, s'il n'y avait pas eu le Plan Marshall.” Désormais, à condition de déposer un projet en partenariat avec une autre entreprise et deux centres de recherche, l'innovation est possible (à condition d'être sélectionnée) pour chaque entreprise qui désire innover, croître et s'inscrire durablement dans le XXI^e siècle. S.Ta.

En bref

Bolloré prend les rênes de Canal +

■ L'industriel breton entend relancer sa filiale.

Vincent Bolloré, principal actionnaire de Vivendi, a pris la tête du conseil de surveillance de la chaîne cryptée Canal+, jeudi, et nommé un proche aux postes-clés de l'état-major du groupe, signe de la volonté de l'industriel breton de reprendre en main sa filiale.

Bertrand Méheut, président du directoire et dans les instances dirigeantes de Canal+ depuis treize ans, quitte ses fonctions et est remplacé par Jean-Christophe Thiery, actuel président de Bolloré Media, considéré comme un fidèle de M. Bolloré.

Cette réorganisation, devenue un secret de polichinelle au fil des semaines, est intervenue dans la foulée d'un conseil de surveillance et au lendemain de la publication de résultats financiers plutôt satisfaisants pour Vivendi au premier semestre. "Cette décision est complètement logique", explique à l'AFP Pascal Lechevallier, consultant média, pour qui Vincent Bolloré "souhaite mettre en place sa stratégie avec ses hommes de confiance". La nomination d'un programme survient alors que Vivendi a décidé de prendre le contrôle complet de la Société d'édition de Canal+ (SECP), véhicule coté de la chaîne cryptée.

La concurrence de Netflix

Si Vincent Bolloré a seulement pris jeudi le contrôle effectif de la chaîne cryptée, une première reprise en main avait déjà commencé en juillet, avec les départs du directeur général Rodolphe Belmer, remplacé par Maxime Saada, et d'Ara Aprikian, patron des chaînes en clair du groupe (D8, D17 et iTélé).

Bousculé par la concurrence du géant américain de la vidéo

à la demande par abonnement Netflix sur le cinéma et les séries, et de BeIn Sports dans le sport, Canal+ est contrainte de se réinventer. Les revenus de la télévision payante en France ont en effet légèrement reculé au premier semestre, et si le nombre d'abonnés a augmenté (+1 76 000), c'est grâce à l'international (l'Afrique et le Vietnam).

Production de contenus

"Canal+, sur son terrain de jeu initial qu'est la France, est un peu exsangue parce que la concurrence et le nombre de chaînes augmentent. Par conséquent, il a besoin de redéfinir une nouvelle ligne éditoriale pour repartir à la conquête des abonnés, peut-être plus jeune", remarque M. Lechevallier. La chaîne cryptée peut toutefois compter sur la bonne santé financière de sa maison-mère pour accélérer son développement et se renforcer dans la production de contenus.

En cédant SFR à Numericable et GVT à Telefonica, Vivendi dispose d'environ 9 milliards d'euros de trésorerie. Le groupe, qui envisage dans un avenir proche de nouvelles acquisitions, a annoncé mercredi être "entré en négociations exclusives pour devenir un partenaire minoritaire" du groupe qui naîtra de la fusion des sociétés de production Banijay et Zodiak, futur troisième groupe mondial de création de programmes.

Vivendi a aussi augmenté mardi sa participation dans la plateforme Internet de vidéo Dailymotion à 90 % du capital, en achetant 10 % supplémentaires à Orange, pour un montant global de 244 millions d'euros. Avec le concurrent de YouTube en son sein, Vivendi peut valoriser son portefeuille de contenus sur le web à l'image des "Guignols" qui seront diffusés sur Dailymotion, à la suite de leur diffusion sur Canal+, ou encore en mettant en place des partenariats dans la musique avec sa filiale, Universal Music Group. (AFP)

Aérien

La pub de Brussels Airlines qui dérange les agences de voyage

Brussels Airlines dément vouloir attirer les voyageurs vers ses propres canaux de vente et invoque "un problème technique d'affichage", en réaction aux affirmations de l'association des agences de voyage (BTO). Celle-ci se disait jeudi prête à se tourner vers la justice pour dénoncer une publicité "trompeuse" de la compagnie aérienne. Le litige concerne le supplément de 16 euros que réclame Brussels Airlines depuis le 1^{er} septembre pour les tickets édités via les Global Distribution System (GDS). Ce coût de distribution (DCC) ne s'applique pas aux billets commandés par les canaux de la compagnie. La BTO estime qu'une publicité de Brussels Airlines sur son site, faisant état d'une réduction de 16 euros pour les billets achetés directement auprès de la compagnie, trompe les consommateurs. (Belga)

Conjoncture

La BCE laisse son principal taux à 0,05 %

La Banque centrale européenne (BCE) a, sans surprise, laissé inchangé jeudi son principal taux directeur à 0,05 %, son plus bas niveau historique auquel il a été amené en septembre 2014, a annoncé un porte-parole. L'institution monétaire de Francfort n'a pas non plus touché à son taux de prêt marginal, fixé à 0,3 %, ni à son taux de dépôt, à -0,2 %, à l'issue de la réunion de politique monétaire sur deux jours de son conseil des gouverneurs. (AFP)

Santé

Marc Coucke continue à investir en Wallonie

L'homme d'affaires flamand Marc Coucke investit, via son holding Alychlo, dans l'entreprise liégeoise MDxHealth, spécialisée dans le traitement du cancer, ressort-il d'une déclaration de transparence publiée par MDxHealth. Alychlo a pris une part de 3,32 % dans le capital de la société wallonne. Selon "De Tijd" et "L'Echo", Marc Coucke devient ainsi le troisième actionnaire de MDxHealth. L'action de l'entreprise liégeoise a grimpé de 8 % jeudi. (Belga)

Fiscalité

Luxembourg sur la liste des paradis fiscaux

La Belgique a placé officiellement le grand-duché de Luxembourg sur la liste des paradis fiscaux, a annoncé le ministre des Finances, Johan Van Overtveldt. Les sommes de plus de 100 000 euros qui sont transférées sur un compte luxembourgeois devront être communiquées au fisc. La Belgique applique de la sorte une directive de l'Organisation pour la coopération et le développement économiques (OCDE). Légalement, elle dispose d'un délai d'un an pour adapter sa liste. "Je veux être conséquent. Il est temps que nous appliquions enfin cette législation qui date de 2009. C'est le premier gouvernement qui s'y attèle", a expliqué le ministre. (Belga)

33 000

CONTRÔLES DE L'INSPECTION

Le nombre de contrôles menés l'an dernier par l'Inspection économique a baissé de 12 % par rapport à 2013, a indiqué jeudi le SPF Économie. "Nous nous concentrons sur des contrôles plus ciblés et spécifiques", dit le directeur général. En 2014, l'inspection a ainsi effectué 32 700 enquêtes qui ont donné lieu à la rédaction de 2 841 avertissements et de 3 816 procès-verbaux. Elle a aussi traité 16 511 signalements et demandes d'informations.